

"Surprise, inconnues et disparition : la part d'aléatoire en archivistique"

Anne Both

IIAC (UMR CNRS 8177-EHESS), équipe du Lahic
(Paris – France)

bothanne@yahoo.fr

Dans quelle mesure la consultation d'une liasse d'archives, pratique ordinaire en salle de lecture, relève-t-elle tout à la fois d'une succession de hasards et de l'aboutissement d'un pari fou¹ ? Les matériaux recueillis pendant une vaste enquête ethnographique de six mois dans trois services d'archives publiques (municipales, départementales et diplomatiques)² sur les métiers du patrimoine montrent que le fait pour un lecteur d'avoir accès au « bon » document, ou tout du moins celui qu'il a commandé, ne relève pas du tout de l'évidence. Si pour l'historien ou le généalogiste, l'archive est une source, un point de départ, elle se révèle un point d'arrivée (Morsel, 2003). Le parcours du document est en effet jalonné d'une multitude d'étapes insérées dans un faisceau complexe de normalisation. Encadrée par un appareil législatif, qui remonte à la Convention³, la mise en archives des papiers publics - collecte, tri, élimination, classement, délais de communication - est entièrement subordonnée à des directives et au contrôle scientifique et technique de l'Etat. Trivialement dit, à l'obligation des administrations de verser leurs fonds répond celle des services d'archives de les accepter et de les traiter selon des modalités précises.

Pourtant, les observations prouvent qu'à chaque étape se loge une part d'aléatoire non négligeable. A commencer par les conditions de conservation *in situ* des documents qui ne vont pas de soi : inondations, vols, mauvaise manipulation, perte, grignotage de rongeurs, attaques de microorganismes et autres vrillettes quand ce n'est pas l'encre métallogallique ou l'acidité intrinsèque qui détériore le papier. Sans compter que certains documents étaient systématiquement jetés comme la correspondance au Moyen Âge entraînant ainsi d'énormes lacunes dans les fonds. A cela il faut rajouter la réticence de certains chefs de services à confier leurs dossiers et les habitudes des archivistes : ceux qui avaient la main lourde, ceux qui collectionnaient les doubles ou ceux qui reclassaient tout systématiquement dans une logique thématique⁴... Quant à l'origine et à l'identification des documents, elles ne sont pas toujours flagrantes (« *Je ne sais pas depuis quand c'est là.* », « *Quelque chose que personne ne connaît.* », « *On sait pas si c'est à nous.* »). Comme il demeure une part d'inconnue, il y a dans chaque service des surprises : là un conservateur découvre par hasard dans un dépôt une table de chiffres - équivalence pour

¹ « *Conserver pour l'éternité ? C'est une folie ! Quel sens ? C'est pas possible. Cela n'existe pas. Alors qu'en fait, oui : c'est notre objectif quotidien. L'archiviste est le seul à percevoir l'immensité de son champ d'action.* » (conservateur d'un centre d'archives départementales).

² Cette recherche a bénéficié du soutien en 2009 de la mission Ethnologie et en 2010 de celui du Département du pilotage de la recherche et des politiques scientifiques, du ministère de la Culture et de la Communication. Elles ont donné lieu à la rédaction de deux rapports (2009, « *Ce qui est fait n'est plus à faire* ». *Ethnographie d'un service d'archives municipales*, 104 p. ; 2010 « *Un travail de fonds pour l'éternité* ». *Anthropologie comparée des pratiques archivistiques*, 152 p.). S'en sont suivies deux autres lois, une en janvier 1979 et une en juillet 2008.

³ La loi du 7 messidor an II (25 juin 1794) définit la collecte le triage et la consultation des Archives nationales. Il en sera de même peu de temps après pour les archives départementales avec la loi du 5 brumaire an V (26 octobre 1796), quand il faudra attendre le code des communes avec la loi du 5 avril 1884 pour les archives municipales.

⁴ Les archivistes s'intéressent d'ailleurs de plus en plus aux trajectoires des fonds, aux archives des archives afin d'en « fournir une archéologie documentaire » (Delmas, Margairaz, Ogilvie 2008 : 12), induisant ainsi une autre lecture des archives, non plus préoccupée par les traces auxquelles elles renvoient, mais par celles qui témoignent de leurs pérégrinations.

des messages diplomatiques codés - qu'il cherchait depuis des années, ici une archiviste un terrier du XVI^e siècle avec grotesques et drôleries. L'aléatoire se glisse aussi dans le classement - terme le plus polysémique relevé sur le terrain - où malgré des typologies (série, sous-série...) établies par des circulaires nationales, on note des divergences entre deux collègues sur un même fonds concernant le tri comme sur ce qu'il faut garder. Des différences existent aussi d'un service à l'autre sur l'interprétation de la loi concernant ce que l'on peut communiquer ou non (Combe 1994). Enfin, la masse des documents - qui se compte en kilomètres linéaires - est animée par un perpétuel mouvement ; elle bouge, se déplace chaque jour ainsi qu'à l'occasion de grands chantiers (numérisation, déménagement, campagne de dépoussiérage, élimination) à tel point que dans chaque service le récolement est daté et que personne ne peut précisément évaluer le volume total. Or, cette masse en perpétuelle évolution se caractérise par une double immensité matérielle - elle est infinie - et temporelle puisque sa conservation est éternelle. Par conséquent, les personnes qui en ont la charge se trouvent confrontées à une double échelle non humaine, qu'elles tentent de fractionner de manière réelle ou symbolique afin de la réduire. Dispensées la plupart du temps⁵ de délais - quel sens auraient-ils face à l'éternité ? - elles s'inventent des repères, car « *l'essentiel, c'est d'avancer. Ce qui est fait n'est plus à faire.* » Face au risque de découragement, qui mettrait en péril le projet archivistique et induirait le doute sur leur propre utilité, elles ont « *l'obligation d'y croire* », « *d'avoir la foi* ». Cette croyance repose sur l'hypothétique lecteur, celui qui dans 50 ou 300 ans ouvrira la boîte d'archives qu'elles auront classées. Après tout, à l'échelle de la temporalité archivistique, l'utilité s'affranchit aisément de l'immédiateté. L'engagement des personnels varie selon la nature du service enquêté - l'histoire aux archives municipales, le patrimoine aux archives départementales, la diplomatie aux archives du Quai d'Orsay - mais la logique demeure inchangée. Ainsi le chercheur - généalogiste, étudiant, historien ou simple citoyen - qui pense accéder à une source grâce à un système normalisé et imparable, participe *in fine* à l'aboutissement d'un long processus aléatoire et d'un pari voltairien.

Bibliographie

- BOTH, A. (2010), « *Un travail de fonds pour l'éternité* ». *Anthropologie comparée des pratiques archivistiques*, rapport pour le ministère de la Culture et de la Communication/Idemec (UMR CNRS 6591), 152 p.
- (2009), « *Ce qui est fait n'est plus à faire* ». *Ethnographie d'un service d'archives municipales*, rapport pour le ministère de la Culture et de la Communication/Idemec (UMR CNRS 6591), 104 p.
- COMBE, S. (1994), *Archives interdites. Les peurs françaises face à l'histoire contemporaine*, Paris, Albin Michel.
- DELMAS, B., MARGAIRAZ, D., OGILVIE, D. (2009), « Avant-propos », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 166, pp. 5-14.
- MORSEL, J. (2003), « Les sources sont-elles « le pain de l'historien » ? » *Hypothèses*, 1, pp. 273-286.

⁵ En effet, on distingue le travail de fonds inscrit dans la temporalité archivistique de celui qui n'a de cesse de l'interrompre avec des délais (liés aux expositions, aux prêts, à la numérisation, aux recherches administratives...), délais du monde extérieur.